



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AUDE**

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2022-265

Domaine : urbanisme - actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols  
Objet : demande d'autorisation de voirie – pose d'un échafaudage 3, rue DELTA,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

**Vu** les articles L2212-2, L2213-1 et suivant du CGCT ;  
**Vu** le Code de la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,  
**Vu** la demande présentée par la SARL GARCIA et fils,  
**Vu** la DP n° 011 116 22 00069,  
**Vu** l'état des lieux,

**CONSIDERANT** que les travaux de réfection de façade,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : Autorisation**

Le pétitionnaire est autorisé à installer un échafaudage de part et d'autre du bâtiment sis au 3 rue DELTA à Cuxac d'Aude pour exécuter les travaux, à charge pour lui de se conformer aux prescriptions de conditions du règlement de voirie.

**ARTICLE 2 : Délai d'exécution**

La présente autorisation est valable du 02 novembre 2022 08h00 au 16 décembre 2022 18h00. Elle sera périmée de plein droit si elle n'a pas été utilisée avant l'expiration de ce délai. Une prolongation de délai pourra être autorisée à condition que la demande en soit faite avant l'expiration du délai initialement prévu.

**ARTICLE 3 : Responsabilité**

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 : Exécution**

Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Vinassan, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 24 octobre 2022

Le Maire

Grégory DELFOUR